

Réunion 2018-59

**Comité consultatif régional en
matière d'urbanisme (CCRU)
Réunion régulière
Procès-verbal**

**16 octobre 2018
Salle de conférence de la Commission
Complexe Madisco, Petit-Rocher**

1. Ouverture de la réunion

La réunion fut appelée à l'ordre par le vice-président,
Lévis Roy, à 18h30.

2. Appel nominal**Présents :**

Jean-Louis Arseneau, Nigadoo
Paul Desjardins, Pointe-Verte
Elizabeth Lanteigne, Belledune
Lévis Roy, DSL
Jeannot Gionet, DSL
Marc Bouffard, Directeur de l'urbanisme
Yvon Frenette, agent d'aménagement
Line Cormier St-Cyr, secrétaire administrative

Absents :

Alain Gauvin, Beresford
Patrick Mallet, Petit-Rocher

3. Adoption de l'ordre du jour

Proposé par : Jeannot Gionet
Appuyé par : Paul Desjardins

MOTION ADOPTÉE

4. Déclaration des conflits d'intérêts

Monsieur Yvon Frenette se déclare en conflit d'intérêts
pour les demandes suivantes :

- 6.1 Lotissement – Réjean et Colombe Arsenault, 29,
rue de la Source, Nigadoo, NID 20421996, Filière
1004799.
- 6.2 Lotissement – Léandor et Marguerite Boudreau,
273, rue Principale, Nigadoo, NID 20750469, Filière
1004809

Meeting 2018-59

**Regional Planning Advisory
Committee (RPAC)
Regular meeting
Minutes**

**October 16, 2018
Board Room of the Commission
Madisco Complex, Petit-Rocher**

1. Opening of the meeting

The meeting is called to order by the Vice-Chairman,
Lévis Roy, at 6:30 p.m.

2. Roll call**Present:**

Jean-Louis Arseneau, Nigadoo
Paul Desjardins, Pointe-Verte
Elizabeth Lanteigne, Belledune
Lévis Roy, LSD
Jeannot Gionet, LSD
Marc Bouffard, Planning Director
Yvon Frenette, Development Officer
Line Cormier St-Cyr, Administrative Secretary

Absent:

Alain Gauvin, Beresford
Patrick Mallet, Petit-Rocher

3. Adoption of the agenda

Moved by: Jeannot Gionet
Seconded by : Paul Desjardins

MOTION CARRIED

4. Declaration of conflicts of interest

Mr. Yvon Frenette declares a conflict of interest for the
following items:

- 6.1 Subdivision - Réjean et Colombe Arsenault, 29,
de la Source Street, Nigadoo, PID 20421996, File
1004799.
- 6.2 Subdivision – Léandor et Marguerite Boudreau,
273, Principale Street, Nigadoo, PID 20750469, File
1004809

5. Procès-verbal

5.1 Adoption du procès-verbal du 18 septembre 2018

Proposé par : Paul Desjardins

Appuyé par : Jean-Louis Arseneau

QUE le procès-verbal de la réunion du 18 septembre 2018 soit adopté tel que présenté.

MOTION ADOPTÉE

5.2 Affaires découlant du procès-verbal

Aucune.

6. Présentations publiques et décisions du comité

6.1 Lotissement – Réjean et Colombe Arsenault, 29, rue de la Source, Nigadoo, NID 20421996, Filière 1004799.

Monsieur Yvon Frenette sort de la salle lors de la présentation. Le directeur de l'urbanisme présente le rapport de l'administration CCRU-59-6.1. Monsieur Arsenault appartient actuellement un terrain de 74 mètres de largeur donnant sur la rue de la Source et d'une profondeur de 161.5 mètres (le terrain est de forme irrégulière « Casserole »). Le terrain actuel a une superficie approximative de 2.99 acres. Une maison est construite en bordure de la rue dans la portion nord du terrain. Le propriétaire désire lotir le terrain actuel en deux lots. La portion du terrain comprenant la maison serait de forme et de grandeur réglementaire, soit 54 mètres en 4148 mètres carrés. Le lot en forme de casserole aurait une largeur de 20 mètres donnant sur la rue de la Source et une superficie totale de 7932 mètres carrés (1.96 acre).

La parole est donnée à M. Réjean Arsenault afin qu'il puisse ajouter ses commentaires ou questions.

Une voisine, Mme Hailey Doucet, qui représente aussi son voisin, Marcel Arsenault, nous explique de leurs préoccupations concernant le chemin privé existant de 10 mètres ne soit pas éliminé afin de leur permettre de se rendre à leur terrain.

Proposé par : Jean-Louis Arseneau

Appuyé par : Elizabeth Lanteigne

IL est résolu que la demande de dérogation soit acceptée avec les conditions suivantes :

- Le chemin privé existant de 10 mètres (33 pieds)

2018-58

5. Minutes

5.1 Adoption of the minutes of September 18, 2018

Moved by: Paul Desjardins

Seconded by: Jean-Louis Arseneau

THAT the minutes from the September 18, 2018, meeting is adopted as presented.

MOTION CARRIED

5.2 Business arising from the minutes

None.

6. Public presentation and committee decisions

6.1 Subdivision - Réjean and Colombe Arsenault, 29, de la Source Street, Nigadoo, PID 20421996, File 1004799.

Mr. Yvon Frenette left the room during the presentation. The Planning Director presents the administration report CCRU-59-6.1. Mr. Arsenault currently owns a 74 meter-wide lot overlooking de la Source Street and has a depth of 161.5 meters (the land is irregularly shaped "Panhandle lot". The current lot is approximately 2.99 acres. A house is built along the street in the northern portion of the land. The owner wants to subdivide the current land in two lots. The portion of the land comprising the house would be of regulatory form and size, 54 meters in 4148 square meters. The "Panhandle lot" would have a width of 20 meters overlooking de la Source Street and a total area of 7932 square meters (1.96 acres).

Mr. Réjean Arsenault was given the floor in order to add his comments or questions.

A neighbor, Mrs. Hailey Doucet, who is also representing her neighbor Marcel Arsenault, explains their concerns regarding the existing 10 meter private road will not be eliminated in order to allow them to have access to their property.

Moved by : Jean-Louis Arseneau

Seconded by : Elizabeth Lanteigne

IT is resolved that the request be accepted with the following conditions:

- The existing 10 meter (33 feet) private road will

devra rester comme il existe présentement,

- Le lot proposé 2018-2 en forme de «P» ou de «casserole» devra avoir une façade de 10 mètres donnant sur la rue de la Source, et non 20 mètres tel que présenté initialement,
- Aucun bâtiment principal construit sur le lot 2018-2 ne pourra être construit à moins de 7,5 mètres de la limite commune avec le lot 2018-1,
- Aucun bâtiment ni aucune construction ne pourront être aménagés à l'intérieur de la portion du lot 2018-2 désignés comme étant le manche dans le rapport rédigé par l'administration en rapport avec cette demande de dérogation. Cette portion de terrain devra uniquement servir d'allée de circulation,
- Aucun aménagement sur le lot 2018-2 ne devra nuire aux propriétaires ayant un droit de passage sur le chemin privé.

MOTION ADOPTÉE

6.2 Lotissement – Léandor et Marguerite Boudreau, 273, rue Principale, Nigadoo, NID 20750469, Filière 1004809

L'agent d'aménagement présente le rapport de l'administration CCRU-59-6.2. Monsieur Boudreau désire subdiviser un lot en forme de « casserole » en deux lots distincts. Le lot 2018-1 proposé aurait une superficie de 2.9 acres et serait de type « casserole » avec le manche existant donnant sur la rue Principale. Le lot 2018-1 proposé est destiné à être aménagé à des fins résidentielles.

La parole est donnée à M. Boudreau afin qu'il puisse ajouter ses commentaires ou questions.

Proposé par : Jean-Louis Arseneau
Appuyé par : Paul Desjardins

QUE la demande de dérogation soit refusée. L'administration est d'avis que le comité recommande au conseil de la municipalité de Nigadoo d'appliquer leur règlement d'un lotissement sur un droit de passage ou s'ils désirent changer leur règlement de faire une consultation publique avec les citoyens de Nigadoo.

MOTION ADOPTÉE

Monsieur Frenette retourne à la réunion.

remain as it currently exists.

- The proposed lot 2018-2 in the shape of a "P Lot" or "Panhandle Lot" must have a frontage of 10 meters overlooking rue de la Source, and not 20 meters as initially presented,
- No main building built on lot 2018-2 may be built within 7.5 meters of the common boundary with lot 2018-1,
- No building or construction will be permitted within the portion of lot 2018-2 designated as the handle in the report prepared by the administration in connection with this exemption request. This portion of land will only serve as a circulation lane,
- No development on lot 2018-2 will be unfavorable to owners who have a right of way on the private road.

MOTION CARRIED

6.2 Subdivision – Léandor and Marguerite Boudreau, 273, Principale Street, Nigadoo, PID 20750469, File 1004809

The Development Officer presents the administration report CCRU-59-6.2. Mr. Boudreau wishes to subdivide a "Panhandle lot" into two separate lots. The proposed lot 2018-1 would have an area of 2.9 acres and would be "Panhandle lot" type with the existing handle overlooking Main Street. The proposed lot 2018-1 is intended to be developed for residential purposes.

Mr. Boudreau was given the floor in order to add his comments or questions.

Moved by: Jean-Louis Arseneau
Seconded by: Paul Desjardins

THAT the variance request be refused. The Administration is of the opinion that the Committee recommends to the Council of the Municipality of Nigadoo to enforce their subdivision by-law on a right-of-way or to have a public consultation with the citizens of Nigadoo if they wish to change its by-law.

MOTION CARRIED

Mr. Frenette returns to the meeting.

**6.3 Lotissement – Blanchard – Comeau, 951,
Promenade John Cormier, Beresford, NID
20532578, Filière 1004808**

L'agent d'aménagement présente le rapport de l'administration CCRU-59-6.3. Madame Blanchard est propriétaire d'un terrain qui a une largeur d'environ 44 mètres, une profondeur d'environ 50.1 mètres et une superficie d'environ 2043 mètres carrés. Il y a une habitation unifamiliale ainsi qu'un bâtiment accessoire sur la propriété. Elle désire transférer une parcelle de terrain d'environ 573 mètres carrés à la propriété voisine appartenant à monsieur Henri Comeau. En lotissant cette façon, la partie restante aura une largeur de 32 mètres et une superficie d'environ 1470 mètres carrés. Ils demandent une dérogation pour la largeur ainsi que la superficie de la partie restante.

Les propriétaires ou agents ne sont pas présents à la réunion.

Proposé par : Paul Desjardins
Appuyé par : Jeannot Gionet

QUE la demande de dérogation soit acceptée telle que présentée.

MOTION ADOPTÉE

**6.4 Permis – Théophane Parent, 90, rue de la Gare,
Pointe-Verte, NID 20293395, Filière 23929**

L'agent d'aménagement présente le rapport de l'administration CCRU-59-6.4. Monsieur Parent est propriétaire d'un terrain qui a une façade de 27.9 mètres le long de la rue de la Gare, une profondeur de 32.7 mètres et une superficie de 929 mètres carrés. Il y a une habitation unifamiliale ainsi que deux bâtiments accessoires sur la propriété. Il a obtenu un permis de construction pour construire un bâtiment accessoire de 5.63 mètres par 7.31 mètres soit d'une superficie de 41.24 mètres carrés. Dans le permis, il y avait comme condition qu'un des bâtiments accessoires devait être enlevé de la propriété.

Monsieur Parent dit qu'il a besoin plus d'espace pour entreposer ses biens et il demande une dérogation afin de pouvoir conserver les trois bâtiments accessoires.

Monsieur Parent est satisfait de la présentation.

Proposé par : Elizabeth Lanteigne
Appuyé par : Jeannot Gionet

QUE la demande de dérogation soit acceptée telle que présentée.

MOTION ADOPTÉE

**6.3 Subdivision – Blanchard – Comeau, 951,
Promenade John Cormier, Beresford, PID
20532578, File 1004808**

The Development Officer presents the administration report CCRU-59-6.3. Mrs. Blanchard is the owner of a property that has a width of approximately 44 metres, a depth of approximately 50.1 metres and an area of 2043 square metres. There is presently a single-family dwelling and an accessory building on the property. She would like to transfer a parcel of land of approximately 573 square metres to the adjoining property owned by Mr. Henri Comeau. By subdividing in such a manner, the remnant would have a width of 32 metres and an area of approximately 1470 square metres. They are requesting a variance for the width and also the area of the remnant.

The owners or agents are not present at the meeting.

Moved by: Paul Desjardins
Seconded by: Jeannot Gionet

THAT the variance request to be approved as presented.

MOTION CARRIED

**6.4 Permit – Théophane Parent, 90, de la Gare Street,
Pointe-Verte, PID 20293395, File 23929**

The Development Officer presents the administration report CCRU-59-6.4. Mr. Parent is the owner of a property that has a frontage of 27.9 metres along de la Gare Street, a depth of 32.7 metres and an area of 929 square metres. There is presently a single-family dwelling and two accessory buildings on the property. He obtained a building permit for the construction of an accessory building of 5.63 metres by 7.31 metres with an area of 41.24 square metres. Within the permit, there was a condition that one of the accessory buildings shall be removed from the property.

Mr. Parent mentioned that he needs more space to store his goods and he is requesting to be able to keep all three accessory buildings.

Mr. Parent is satisfied with the presentation.

Moved by: Elizabeth Lanteigne
Seconded by: Jeannot Gionet

THAT the variance request to be approved as presented.

MOTION CARRIED

6.5 Permis – Aldéric Frenette, Anne Marie Frenette et Sylvie Frenette, 534, rue Principale, Pointe-Verte, NID 20436531, Filière 23930

L'agent d'aménagement présente le rapport de l'administration CCRU-59-6.5. Monsieur Frenette est propriétaire d'un terrain qui a une façade de 39.3 mètres le long de la rue Principale, une profondeur de 594 mètres et une superficie de 65327 mètres carrés. Il y a présentement une habitation unifamiliale ainsi qu'un bâtiment accessoire d'environ 116.6 mètres carrés sur la propriété. Il a débuté la construction d'un bâtiment accessoire de 6.09 mètres par 7.92 mètres soit d'une superficie de 748.3 mètres carrés. La superficie totale de l'ensemble des bâtiments accessoires sera de 164.9 mètres carrés. Donc, il demande une dérogation pour la superficie du bâtiment accessoire.

Monsieur Sylvain Doucet et madame Sylvie Frenette sont présents et sont satisfaits de la présentation. Cependant, ils mentionnent qu'ils n'ont pas l'intention de démolir le bâtiment existant, mais plutôt de le rénover dans le futur.

Proposé par : Jean-Louis Arseneau
Appuyé par : Jeannot Gionet

QUE la demande de dérogation soit acceptée telle que présentée.

MOTION ADOPTÉE

6.6 Permis – Mario Duguay, 239, rue Godin, Beresford, NID 20263141, Filière 23720

L'agent d'aménagement présente le rapport de l'administration CCRU-59-6.6. Monsieur Duguay est propriétaire d'un terrain qui a une façade de 33.4 mètres le long de la rue Godin, une profondeur de 27 mètres et une superficie de 906 mètres carrés. Il y a une habitation unifamiliale ainsi qu'un bâtiment accessoire sur la propriété. Il a obtenu un permis de construction pour installer une piscine entourée d'une clôture de 1.8 mètre de hauteur située à 7.5 mètres de l'emprise de la rue. Monsieur Duguay a installé la clôture de 1.8 mètre à environ 2.43 mètres de l'emprise de la rue. Il demande une dérogation pour la hauteur de la clôture située dans la cour avant réglementaire.

Les propriétaires ou agents ne sont pas présents à la réunion.

Proposé par : Paul Desjardins
Appuyé par : Jean-Louis Arseneau

QUE la demande de dérogation soit refusée telle que présentée.

MOTION ADOPTÉE

6.5 Permit – Aldéric Frenette, Anne Marie Frenette and Sylvie Frenette, 534, Principale Street, Pointe-Verte, PID 20436531, File 23930

The Development Officer presents the administration report CCRU-59-6.5. Mr. Frenette is the owner of a property that has a frontage of 39.3 metres along the Principale Street, a depth of 594 metres and an area of 65327 square metres. There is presently a single-family dwelling and also an accessory building of approximately 116.6 square metres on the property. He started the construction of an accessory building of 6.09 metres by 7.92 metres with an area of 748.3 square metres. The total area of the accessory building would be 164.9 square metres. Therefore, he is requesting a variance for the area of the accessory building.

Mr. Sylvain Doucet and Mrs. Sylvie Frenette are present and are satisfied with the presentation. However, they mentioned that they do not intend to demolish the existing building but rather to renovate it in the future.

Moved by: Jean-Louis Arseneau
Seconded by: Jeannot Gionet

THAT the variance request to be approved as presented.

MOTION CARRIED

6.6 Permit – Mario Duguay, 239, Godin Street, Beresford, PID 20263141, File 23720

The Development Officer presents the administration report CCRU-59-6.6. Mr. Duguay is the owner of a property that has a frontage of 33.4 metres along Godin Street, a depth of 27 metres and an area of 906 square metres. There is presently a single-family dwelling and an accessory building on the property. He obtained a building permit for the installation of a pool surrounded by a fence with a high of 1.8 metres and located at 7.5 metres from the street right of way. Mr. Duguay installs a fence of 1.8 metres at approximately 2.43 metres from the street right of way. He is requesting a variance for the height of the fence located within the regulated front yard.

The owners or agents are not present at the meeting.

Moved by: Paul Desjardins
Seconded by: Jean-Louis Arseneau

THAT the variance request to be refused as presented.

MOTION CARRIED

6.7 Lotissement – Anne O’Neil, Jeremy O’Neil et Perley O’Neil, Chemin Thériault, Middle River, NID 20329033, Filière 1004800

L’agent d’aménagement présente le rapport de l’administration CCRU-59-6.7. Les propriétaires appartiennent un terrain qui à une largeur d’environ 294 mètres, une profondeur de 1670 mètres et une superficie de 48 hectares. Il désire lotir trois lots. Le lot 2018-1 aura une largeur d’environ 1460 mètres, une profondeur d’environ 99 mètres et une superficie d’environ 16 hectares. Le lot 2018-2 aura une largeur d’environ 99 mètres, une profondeur d’environ 1670 mètres et une superficie d’environ 16 hectares. Le lot 2018-3 aura une largeur d’environ 99 mètres, une profondeur d’environ 1670 mètres et une superficie d’environ 16 hectares. Le lot 2018-1 serait accessible à partir d’une rue publique entretenue par DTI. Pour ce qui est des lots 2018-2 et 2018-3, ils seront accessibles à partir d’un accès privé existant de 20 mètres de largeur.

Les lots proposés sont situés dans un secteur qui n’est pas desservi par un réseau public d’égout. Les trois lots respectent les dimensions minimales requises pour des terrains desservis par des systèmes privés d’évacuation des eaux usées.

Il y a certains secteurs le long de la rivière Middle River qui est propice aux inondations le printemps ainsi que lors des pluies abondantes. Malheureusement, nous n’avons aucune information pour cette propriété.

D’après l’information obtenue sur la carte de Service Nouveau-Brunswick, il y a un ruisseau qui traverse les trois lots. De plus, ces lots longent la rivière Middle River qui est la source d’approvisionnement en eau potable pour les municipalités de Bathurst et Beresford.

Pour ce qui est de l’accès privé existant, elle a une largeur de 20 mètres et s’étend sur une distance d’environ 867 mètres. Cependant, les trois lots proposés se situent dans le premier 300 mètres de celle-ci. La partie carrossable mesure environ 4.2 mètres de largeur et peu varier tout au long de l’accès. Il n’y a pas de pente abrupte sur l’accès privé ou les lots.

Cet accès a été approuvé par la Commission d’urbanisme en 1978 lors de l’approbation du plan de lotissement intitulé « Albert Doucet » qui avait pour but de créer 6 lots ainsi qu’une partie restante.

6.7 Subdivision – Anne O’Neil, Jeremy O’Neil and Perley O’Neil, Thériault Road, Middle River, PID 20329033, File 1004800

The Development Officer presents the administration report CCRU-59-6.7. The owner owns a lot that has a width of approximately 294 metres, a depth of approximately 1670 metres and an area of approximately 48 hectares. He would like to subdivide three lots. Lot 2018-1 will have a width of approximately 1460 metres, a depth of approximately 99 metres and an area of approximately 16 hectares. Lot 2018-2 will have a width of approximately 99 metres, a depth of approximately 1670 metres and an area of approximately 16 hectares. Lot 2018-3 will have a width of approximately 99 metres, a depth of approximately 1670 metres and an area of approximately 16 hectares. Lot 2018-1 would be accessible through a public street maintain by DTI. As for lots 2018-2 and 2018-3, they would be accessible an existing 20 metres wide private access.

The propose lots are located in an area that is not serviced by the public sewer system. The three lots respect the minimum size requires for lots which are services by a private sewage disposal system.

There are certain areas along the Middle River river that are favorable to flooding during the spring or during heavy rainfall. Unfortunately, we do not have any information on this property.

Based on the information obtained by Service New Brunswick map, there is a brook crossing the three lots. Furthermore, the lots are along the Middle River river which the potable water source for the municipalities of Bathurst and Beresford.

As far as the existing private access, it has a width of 20 metres and extends for a distance of approximately 867 metres. However, the three proposed lots are located within the first 300 metres. The travelled portion has a width of approximately 4.2 metres and may vary along its length. There is no steep slope on private access or lots.

The access was approved by the Planning Commission in 1978 during the approval on the subdivision plan entitled « Albert Doucet » that had for effect to create 6 lots and a remnant.

Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux :

Le plan provisoire a été soumis au ministère d'Environnement et Gouvernements locaux. Ils mentionnent que le MEGLNB n'a pas d'objection à la création des lots 2018-1, 2018-2 et 2018-3. Il faut cependant noter que les nouvelles activités peuvent être soumises à certaines conditions dans le secteur du bassin hydrographique et à moins de 30 mètres d'un cours d'eau. Les nouvelles constructions ne seront probablement pas autorisées à moins de 75 mètres des cours d'eau sur les lots.

Arpenteur :

D'après l'arpenteur, les distances d'arrêt ainsi que les distances de visibilité à l'intersection de l'accès privé existant et du chemin Thériault sont adéquats et respectent les normes minimales de DTI.

Lignes directrices sur les accès privés :

D'après les lignes directrices, les lots proposés seront situés sur un accès de type A. Les lignes directrices prévoient des normes minimales pour la construction des accès privés, il y a des normes pour l'emprise, pente, largeur de chaussée, couche inférieure et fondation supérieure d'agrégat, rond-point, remblai et déblai, ponceaux et autre particularité qu'un ingénieur civil peut inclure.

Monsieur Martin Leger est présent et est satisfait avec la présentation.

Ils informent les commissaires qu'il a discuté avec les propriétaires voisins et confirme qu'il y a un peu d'inondations près du pont au printemps.

Proposé par : Jean-Louis Arseneau

Appuyé par : Jeannot Gionet

QUE la demande de lotissement soit acceptée telle que présentée avec les conditions suivantes:

- Les notes appropriées dans la politique sur les accès privés devront être inscrites sur les plans finals.
- Chaque propriétaire soit responsable de construire tout bâtiment et toute construction à une distance et une élévation sécuritaire par rapport à la rivière et assume l'entière responsabilité en cas d'inondation,

Department of Environment and Local Government:

The tentative plan was submitted to the Department of Environment and Local Government. They mentioned that the DELGNB did not have any objections to the creation of lots 2018-1, 2018-2 and 2018-3. But it should be noted any new activities may be subject to certain conditions in the water shed area and within 30 metres of the water course. Any new constructions will probably be refused within 75 metres of the watercourse on lots.

Surveyor:

The surveyor mentioned that the stopping and sight distances are adequate at the intersection of the existing private access and the Thériault road and they respect DTI minimum standards.

Private access guideline:

As per the guideline, they propose lots would be located on a type A access. The guidelines establish some minimum standards for the construction of a private access, they have minimum standards for the right of way, slope, width of travel portion, aggregate sub base and base, turning circle, cut and fill, culverts and any other particularities that a civil engineer may impose.

Mr. Martin Leger is present and is satisfied with the presentation.

He informed the commissioners that he discussed with the neighboring owners and confirms that there is some flooding around the bridge in the spring.

Moved by: Jean-Louis Arseneau

Seconded by: Jeannot Gionet

THAT the subdivision request to be approved as presented with the following conditions:

- all the appropriate notes within the private access guideline shall be written on the plan.
- each owner will be responsible to build each building or structure at a secure distance and height from the river and shall assume all responsibility in case of flooding, ice jam or any other events that could cause

d'embâcle ou de tout autre événement pouvant porter préjudice au terrain, de même qu'aux bâtiments, constructions et personnes qui l'occupent.

- les notes du ministère de l'Environnement et gouvernements locaux devront être inscrits sur les plans finals.

MOTION ADOPTÉE

7. **Affaires nouvelles**

Aucune.

8. **Levée de l'assemblée**

La séance est levée à 20h00.

damage to the property, the buildings, the structures and any persons occupying the premises.

- the appropriate notes within the Department of Environment and Local Government shall be written on the plan.

MOTION CARRIED

7. **New Business**

None.

8. **Meeting adjourned**

The meeting is adjourned at 8:00 p.m.

Lévis Roy, Vice-Président/Vice-Chairman